



# WARLUS - INFOS

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 FEVRIER 2025

### Sommaire

<i>Réunion de Conseil</i>	<i>P. 1 à 3</i>
<i>Travaux</i>	<i>P. 3</i>
<i>Colonne à verre</i>	<i>P. 3</i>
<i>Déchèteries SMAV</i>	<i>P. 3</i>
<i>Plan mobilité</i>	<i>P. 4</i>
<i>Baptême républicain</i>	<i>P. 4</i>
<i>Formation numérique</i>	<i>P. 4</i>
<i>Frelon asiatique</i>	<i>P. 5 et 6</i>
<i>Collecte des déchets</i>	<i>P. 6</i>

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 3 Février 2025**. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



### **1 – Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public (partie de la raquette du Petit Clos)**

Dans le cadre du dossier du permis d'aménager (PA) déposé par la société Nord de France Promotion, il a été demandé un complément de pièces, dont l'accord de la commune pour le délaissement d'une partie de la raquette de circulation. Pour s'inscrire dans les normes de circulation et d'accessibilité du futur lotissement, il était logique de permettre l'alignement de la future route sur celle existante du Petit Clos.

Cette opération suppose la désaffectation d'une partie de l'aire actuelle de retournement (la raquette) et de l'espace vert contigu, qui sont actuellement dans le domaine public, et leur déclassement dans le domaine privé de la commune, sur avis du Conseil Municipal.

L'argument des risques d'inondation soulevé par certains membres du Conseil revenant sur le bien-fondé de nouvelles constructions à cet endroit, est pris en compte par le promoteur qui a fait réaliser une étude de perméabilité des sols. Il est rappelé que le promoteur est tenu de respecter les règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a été voté le 10 Décembre 2020.

Le Conseil Municipal n'est donc juridiquement pas fondé à s'opposer à cette Opération Programmée d'Aménagement. Il est précisé que même si le Conseil s'oppose à la désaffectation et au déclassement de cette partie de la raquette et de l'espace vert, le promoteur pourra, malgré tout, réorganiser ses plans, mais cela va créer un décrochement dans le prolongement de la route. Ce n'est donc pas un refus de la part du Conseil qui bloquera le projet.

Mais il est clair que compte-tenu du caractère sensible de ce dossier, notamment pour certains riverains, même si nous n'avons pas la possibilité juridique de nous opposer à l'opération envisagée par Nord de France Promotion, l'accord du Conseil risque d'être interprété comme une validation du projet global alors que la désaffectation et le déclassement de la raquette et de l'espace vert sont totalement indépendants du projet d'aménagement.

Malgré les explications techniques et juridiques données par Madame le Maire et certains membres du Conseil, les avis sont restés partagés.



Madame le Maire a donc soumis au vote la proposition de désaffectation d'une partie de l'aire actuelle de retournement (la raquette) et de l'espace vert contigu et leur déclassement dans le domaine privé de la commune. Cette proposition a finalement été rejetée en raison de l'abstention d'une majorité des membres du Conseil.

## 2 - Demande d'un agriculteur pour une traversée souterraine sur le chemin communal du Carloy

Un agriculteur de Warlus a fait ériger en bordure du chemin du Carloy, sur la parcelle cadastrée ZC 10, un forage, après avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès de la DDTM et dont la déclaration a été notifiée le 13 Novembre 2024 par le service de l'Environnement.

Afin d'irriguer les parcelles exploitées de l'autre côté du chemin du Carloy, l'intéressé, dans un courrier adressé à la mairie, a sollicité l'autorisation d'effectuer une traversée souterraine en face de son forage actuel pour amener l'eau de l'autre côté du chemin et donc de passer un tuyau sous le chemin communal au moyen d'une « fusée » (sans ouverture de route). Cette percée souterraine n'aura aucun effet sur les revêtements en surface et évitera un « dos d'âne » comme on peut le voir en certains endroits pour la traversée d'une voie de circulation pour l'irrigation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour cette opération de traversée souterraine du chemin du Carloy face au forage actuel de la parcelle ZC 10.

## 3 - Devis divers (laveuse et autres)

- **La laveuse** : Elle est utilisée pour le nettoyage de la salle polyvalente depuis une quinzaine d'années. Actuellement inutilisable, des pièces sont à changer. Une entreprise spécialisée a été sollicitée et nous a proposé deux solutions :
  - Un devis de réparation pour un montant de 1 127,97 €
  - La fourniture d'une laveuse neuve équivalente pour 3 250 € HT

Le Conseil Municipal, après discussion et évaluation des avantages et inconvénients de chacune des solutions, a proposé avant toute décision, de solliciter des devis de nettoyage auprès d'entreprises privées, ainsi que d'autres devis d'achat de ce matériel auprès d'autres fournisseurs.

- **Le devis annuel de EHTRE** pour l'entretien des espaces verts de la commune est exactement du même montant que l'année 2024 soit 10 668 €  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour le renouvellement du marché avec EHTRE.
- **Le passage de la balayeuse** deux fois par an pour le nettoyage des caniveaux est pris en charge par la Communauté de Communes. Nous attendrons la fin des travaux pour déterminer la date de passage avec l'entreprise concernée.

## 4 – Divers

- **Prêts bancaires** : Comme indiqué lors de la dernière réunion du 12 Décembre 2024, le Conseil devait se prononcer sur les demandes de prêts bancaires pour le financement des travaux, et sur les caractéristiques de ces prêts. Deux établissements bancaires ont été sollicités pour deux prêts : un prêt relais qui nous permettra d'attendre le versement des subventions et du FCTVA et un prêt à long terme sur 6 ou 8 ans.

Pour chacun de ces prêts, le Conseil a procédé à un examen attentif des différents critères : la durée, le taux, le montant des échéances trimestrielles, le coût total du crédit et les frais de dossier.

#### \* Prêt à long terme de 100 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de prendre le prêt de 6 ans au Crédit Agricole avec des remboursements trimestriels de 4 600,20 € et a donné pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à l'obtention de ce prêt.

#### \* Prêt relais de deux ans pour 265 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de prendre le prêt relais de 2 ans au Crédit Agricole avec des intérêts trimestriels de 2 037 €, et a donné pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à l'obtention de ce prêt.

- **Lister les travaux :** Comme déjà indiqué lors d'une précédente réunion de Conseil, nous allons profiter de la présence de l'entreprise SNPC LHOTELLIER pour faire effectuer les autres petits travaux de voirie ou trottoirs nécessaires. Un tour du village a donc été proposé pour lister tous ces travaux. Plusieurs membres du Conseil se sont donné rendez-vous le lundi 17 Février pour effectuer ce relevé dans le village.

## TRAVAUX EN COURS



Les travaux suivent leur cours normalement et le calendrier prévisionnel est respecté. Actuellement, l'installation du réseau principal des eaux pluviales est en passe d'être terminée. Les travaux de démontage de la route et des trottoirs vont être entrepris, ainsi que la pose des éléments de la structure de tamponnement sur la place.

Nous remercions les habitants et riverains qui font preuve de compréhension et nous saluons le civisme des conducteurs qui respectent les interdictions de circuler ainsi que les limitations de vitesse.

## COLONNE A VERRE

**En raison des travaux, et des difficultés pour accéder aux emplacements habituels, une colonne à verre a été provisoirement installée rue de l'église, face au numéro 1.**

## FLASH INFO SMAV

Toutes les déchèteries relevant du SMAV seront exceptionnellement fermées le mercredi 26 Mars 2025 à partir de 15 heures.





## PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA CCCA

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié des Campagnes de l'Artois, une **consultation publique est menée du 25 février au 21 mars 2025 inclus**.

Cette démarche vise à recueillir l'avis des habitants et acteurs locaux sur le projet du Plan de Mobilité Simplifié. Pour ce faire, ce dernier est consultable sur le site internet de la CCCA aux dates ci-dessus.

Les contributions pourront être déposées via :

- Un registre disponible au siège communautaire,
- Un formulaire en ligne dédiée :

<https://demarches-hdf.fr/commencer/consultation-publique-du-plan-de-mobilite-simplifi>

- Ou par courrier à l'adresse suivante :

Consultation publique du plan de Mobilité - 1050 Avenue François Mitterrand 62810 AVESNES LE COMTE.

Cette démarche est essentielle pour l'avenir de la mobilité dans nos communes.



## UN BAPTÊME REPUBLICAIN A WARLUS

Le samedi 15 Février dernier a été célébré en mairie le baptême républicain de Nélya BLOMMAERT née le 12 Février 2024, de Monsieur Thomas BLOMMAERT et de Madame Léa JOLIBOIS, domiciliés 1 ter rue du château. Le Conseil Municipal renouvelle ses plus vives félicitations aux parents.

## FORMATION NUMERIQUE

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois propose la mise en place d'une formation numérique à Warlus. Cette formation est composée de six séances de deux heures, réparties sur six semaines. Elle peut être renouvelée en cas de besoin.

Afin d'évaluer le besoin des habitants et d'organiser ces séances, en apportant la solution la plus pertinente aux demandeurs, vous trouverez ci-joint le formulaire à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie dans les meilleurs délais possibles.

Suite aux retours et en fonction des niveaux, des thèmes et des horaires demandés, nous pourrons organiser les modalités de déploiement de la formation. Vous serez évidemment informés des suites données à vos demandes.

# LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

## Le frelon asiatique revient avec le printemps

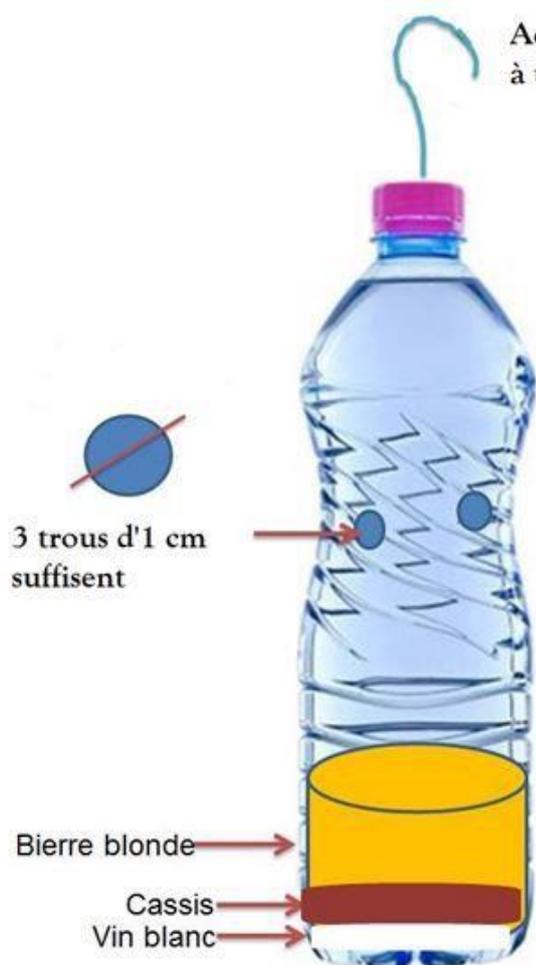
Le frelon asiatique se révèle être un nuisible très invasif du fait de l'absence de prédateur. La lutte contre les frelons asiatiques vise essentiellement à piéger les femelles fondatrices appelées reines pendant leur période de forte circulation. Lorsque l'on attrape un frelon en mars/avril, c'est forcément une reine, donc un futur nid en moins.

### C'est maintenant qu'il faut intervenir.

Pour cela, il s'agit de construire un piège à frelons asiatiques à partir d'une bouteille en plastique. Notons que quand le piège est plein, il faut le vider et rajouter du liquide, **sans le laver** car ce sont les phéromones déposées par les frelons qui attirent les autres frelons ; ces mêmes phéromones ainsi que le vin blanc éloignent également **les abeilles**.

Mettez un maximum de pièges dans vos jardins, potagers, terrasses... Cette démarche citoyenne permettra de fortement diminuer le nombre de nids dans votre secteur.

Cette action préservera la biodiversité et nous permettra de pratiquer nos loisirs en toute sécurité.



- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

*Des pièges sont également proposés dans le commerce.*

Si des nids de frelons sont dans une propriété privée, leur élimination relève de la responsabilité du propriétaire qui doit dans ce cas contacter une entreprise spécialisée.

## FRELON ASIATIQUE



Abeille  
domestique



Guêpe



Frelon  
européen



Frelon  
asiatique



La taille réelle d'un frelon asiatique est de 3 cm. Il est de couleur sombre et ses pattes sont jaunes.

## COLLECTE DES DECHETS

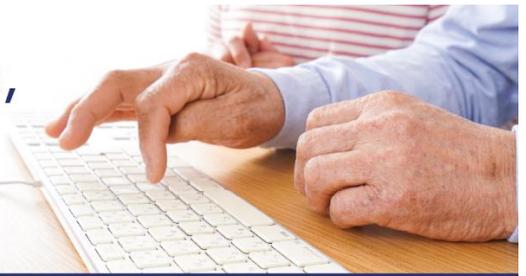
Récemment, des habitants ont signalé en mairie que leur poubelle n'avait pas été collectée par le SMAV. En fait, il s'est avéré qu'elle avait été sortie trop tardivement.

**Le SMAV préconise de sortir les contenants la veille au soir.** En effet, depuis début janvier, le jour de ramassage a été changé dans notre commune pour les **conteneurs bleus à couvercle jaune** (emballages recyclables). Cette collecte s'effectue désormais **le lundi des semaines impaires à partir de 6 heures du matin.**

De plus, avec les travaux, les tournées connaissent des aménagements qui ont une incidence sur l'heure habituelle de passage. Il faut donc, pendant cette période, éviter de se référer à l'horaire habituel et risquer de voir sa poubelle non collectée parce que sortie trop tardivement.

Pour chaque réclamation parvenue à la mairie, des contacts sont pris avec le SMAV qui dispose d'un suivi systématique de ses tournées et du nombre de poubelles collectées par rues, ce qui a permis de constater que la plupart des signalements effectués en mairie étaient infondés mais que la non collecte relevait de la responsabilité des riverains qui avaient sorti leur poubelle trop tard.

# Simplifiez vous le numérique, les Campagnes de l'Artois vous accompagnent !



## Besoin d'une formation numérique ?

à retourner dans la boîte aux lettres de votre mairie de résidence

Vous êtes débutant sur l'**utilisation des outils numériques**, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois travaille sur la mise en place d'une formation numérique **au plus proche de chez vous** sur la commune de **Warlus**. Cette **formation gratuite** de 6 séances d'apprentissage serait animée par le **Conseiller Numérique des Campagnes de l'Artois**. Afin de mieux cerner le besoin nous vous laissons le soin de répondre aux questions qui nous permettront de vous apporter la **solution la plus pertinente**.

### SUR QUEL(S) SUPPORT(S), AIMERIEZ-VOUS ÊTRE FORMÉ ?

- Ordinateur     Tablette / smartphone     Autres outils numérique

### QUEL EST VOTRE NIVEAU EN INFORMATIQUE ?

- Non initié     Débutant     Initié     À l'aise     Très à l'aise.

### QUELLES SONT LES THÈMES QUI POURRAIENT VOUS INTÉRESSER ?

- Utilisation de base de l'appareil     Traitement de texte  
 Navigation sur Internet     Courrier électronique  
 Gérer ses photos/fichiers     Réseaux sociaux  
 Retouche Photos/Montage Vidéos     Communication en visio  
 Logiciel (préciser) :     Utilisation machine fablab

(préciser) :

### SUR QUEL(S) CRÉNEAU(X) HORAIRE(S) SERIEZ-VOUS DISPONIBLE ?

	Matinée (10h-12h)	Après-midi (14h-16h)	Après-midi (16h-18h)	Soirée (18h-20h)
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### INFORMATIONS (1) :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

(1) En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations saisies soient exploitées **dans le strict cadre de la mise en place de formation numérique sur le territoire**. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Nous garderons vos informations dans notre base de données pour une durée de 6 mois. Vous pouvez exercer vos droits via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/campagnes-de-l-artois>



**Alexis & Donovan**  
Conseillers Numériques France Services  
06.40.309.307 / 06.80.89.37.49  
conseiller.numerique@campagnesartois.fr

